

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

1 – ENFANT			
NOM :			<u> </u>
PRÉNOM :			
DATE DE NAISSANCE :			
GARÇON 🗖	FILLE 🗖		

ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT L'ACCUEIL DE L'ENFANT. Elle pourra être consultée par les personnes en responsabilité de l'enfant et sera présentée aux services de secours en cas d'accident pendant les activités. Cette fiche sera conservée durant 2 ans.

2 – VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant). <u>JOINDRE OBLIGATOIREMENT UNE COPIE DU CARNET DE VACCINATION</u>

DATES DES DERNIERS RAPPELS

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION ATTENTION : LE VACCIN ANTITÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant a-t-il un P.A.I (**Projet d'accueil individualisé**) ? ☐OUI ☐ NON

⚠ Si OUI, <u>le P.A.I est à remettre à la direction de l'accueil de loisirs</u> au premier jour de présence de l'enfant accompagné d'une ordonnance récente et des médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice) Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance, ni sans P.A.I.

L'ENEANT A-T-IL DÉIÀ ELLIES MALADIES SUIVANTES 2

L ENPANT A-1-1L DEJA EU LES MALADIES SUIVANTES !						
RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGU	SCARLATINE		
OUI 🗖 NON 🗖	OUI 🔲 NON 🗖	OUI 🗖 NON 🗖	OUI NON	OUI NON		
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS			
OUI 🗖 NON 🗖	OUI NON	OUI 🗖 NON 🗖	OUI 🗖 NON 🗖			
ALLERGIES: ASTHME oui non ALIMENTAIRES oui non ALIMENTAIRES oui non ALIMENTAIRES oui non ALIMENTAIRES						
PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)						

INDIQUEZ CI-APRÈS : LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE.				
4 - RECOMMANDATIONS UT	TILES DES PARENTS			
ETCPRÉCISEZ :	DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES,			
5 -RESPONSABLE DE L'ENFA	NT			
NOM	PRÉNOM			
ADRESSE				
TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DON	MICILE : BUREAU :			
NOM ET TÉL. DU MÉDECIN T	RAITANT (FACULTATIF)			
Renseignements portés sur c	responsable légal de l'enfant, déclare exacts les ette fiche et autorise le responsable du séjour, la direction du centre de loisirs ou le référent endre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention aires par l'état de l'enfant.			
Date :	Signature:			

Rappel:

- Article 372-2 du Code civil : [...] chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant.
- Article 441-7 du code pénal : est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait d'établir une attestation faisant état de faits matériellement inexacts.